

## Le rôle de Louis XVI en 1789:

### **Introduction:**

D'après Louis-François Metra, un journaliste français, "Louis XVI semble promettre à la nation le règne le plus doux et le plus fortuné". Le règne du souverain est pourtant considéré comme le plus "malchanceux" de l'Histoire de France, étant parcouru de crises toujours plus importantes, jusqu'à la rupture en 1789. "Le roi a passé sa vie à dire le soir qu'il avait eu tort le matin" observait un député du Tiers État à cette date, mettant en lumière les divergences entre le roi et son peuple, et plus globalement entre les privilégiés et les non-privilégiés et le besoin de changement face à son incapacité à mettre fin aux crises successives. Il serait donc intéressant d'étudier le rôle de Louis XVI en 1789, date charnière pour la France. Celui-ci succède à son père Louis XV le 10 mai 1774 et est sacré Roi de France le 11 juin 1775 à la cathédrale de Reims. Alors que le royaume est marqué par des difficultés financières, économiques et sociales, les réformes n'aboutissent pas et ce dernier est contraint de convoquer les États généraux en mai 1789. Il est convenu de dater le début de la Révolution française à 1789, bien que les historiens datent le début du processus révolutionnaire 20 à 30 ans plus tôt. Cette année marque une évolution des idées sur l'organisation politique du royaume, de la monarchie, à la monarchie constitutionnelle jusqu'aux premières ruptures qui entraîneront l'instauration de la I<sup>ère</sup> République en 1792. Les différentes réformes souhaitées par le roi interrogent aussi sur ses prises de position face à l'émergence de ce nouveau corps politique qu'est l'Assemblée constituante. Il s'agira donc de montrer que le roi agit paradoxalement en faveur et contre la volonté du peuple pour tenter de réformer la monarchie devant finalement s'associer à un nouveau régime davantage tourné vers la modernité.

Nous montrerons tout d'abord que Louis XVI adopte le rôle d'une roi "réformateur" en temps de crise mais qui souhaite rester absolu. Finalement, nous démontrerons que le rôle du roi tend vers un régime constitutionnel tout en s'affaiblissant.

### **I- Un roi réformateur:**

#### **A. Le dernier espoir de la Nation:**

Alors que le royaume est en crise, le roi est perçu comme le dernier pouvant encore régler la situation. Il a donc le rôle de rétablir l'ordre financier. Pour cela, il recourt aux cahiers de doléances: Louis XVI propose tout d'abord au peuple de France de consigner ses plaintes dans près de soixante mille cahiers en 1788. Rédigés entre mars et mai 1789, ils lui sont remis lors de la réunion des États Généraux le 5 mai 1789. Après le dépouillement effectué pendant les premières semaines des États généraux, un rapport de synthèse est dressé et lu au Comité de Constitution de l'Assemblée nationale le 27 juillet 1789. "Ce fut dans cette atmosphère de crise de l'économie et de déroute de l'autorité que les gens ordinaires se réunirent pour choisir leurs délégués aux assemblées de bailliages et écrire les premiers cahiers de doléances. Cette participation à un processus politique transforma les attentes populaires, laissant croire que les difficultés présentes allaient être résolues par des hommes politiques. Après tout, si le roi demandait d'établir des doléances, c'est qu'il envisageait d'agir en conséquence. Ainsi naquit l'espoir millénariste caractéristique de l'année 1789 : les États généraux, le roi, et les "grands" allégeraient les souffrances du petit peuple... Cependant, dans tous les cas, les assemblées paroissiales élirent les hommes les plus riches, généralement les "gros laboureurs", les notaires et les marchands, pour porter les cahiers locaux aux

assemblées de bailliage”, comme l’écrit Donald M.G. Sutherland dans *France 1789-1815, Revolution and Counter-Revolution*, Fontana Press, 1986, p. 58.

Le roi est alors encore vu de manière positive: nul ne remet en cause le caractère monarchique du gouvernement. La personne du roi était considérée comme inviolable et sacrée. Les cahiers témoignent même d’une grande confiance envers Louis XVI, “père du peuple et régénérateur de la France”, “roi sauveur”, “monarque libérateur”, “meilleur des rois”, vers qui converge un “transport d’amour et de reconnaissance”.

### **B. Un roi “moderne” à l’écoute du peuple:**

Louis XVI se place, au début de la Révolution, en tête du mouvement réformiste. Indécis, il hésite toutefois à ratifier les textes proclamant l’abolition des privilèges et la Déclaration des Droits de l’Homme, établis peu de temps après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Sa démarche peut être considérée comme “moderne” avec la volonté d’entendre les revendications du peuple, ce qui est dans tous les cas la meilleure chose à faire durant cette crise, mais aussi en prenant des mesures “exceptionnelles”. Comme nous l’avons dit, Le roi cherche à régler le problème de façon pacifique en laissant d’abord presque 85% des hommes adultes et un nombre conséquent de femmes ayant assisté aux assemblées de participer à la rédaction des cahiers de doléance et de donner leur avis. Ceux-ci n’ont pas été inventés sous la Révolution. Ils étaient déjà recueillis en 1247 par Louis IX et utilisés jusqu’en 1614 pour préparer les États généraux par les représentants des trois ordres (le Tiers Etat, la Noblesse et le Clergé). Loin d’être une grande innovation et loin de l’idée démonocratique que l’on se fait aujourd’hui des référendums, le roi esquisse quand même une volonté d’être au plus proche de la crise et de ses victimes pour y remédier le plus efficacement possible. Il n’est donc pas complètement coupé du peuple, dans sa tour d’Ivoire que représente Versailles, et n’agit pas de son côté sans entendre ses revendications. Dans la même idée, Louis XVI à recourt, après près de 200 ans sans convocation, aux états généraux, pratique tombée en désuétude au fil du temps. Les États généraux ont débuté véritablement le dimanche 4 mai par une procession dans Versailles suivie d’une messe. Le député Gaultier de Biauzat écrit à propos de ce jour: “J’ai vu la France dans tout son brillant et [les Français] pénétrés d’amour pour notre roi [...] Vive le roi [...] semblait ne partir que d’une seule bouche, mais d’une bouche qui avait toute la voix du royaume”. Le 5, le roi s’exprime en ces termes pour inaugurer la séance face à environ 1 200 députés représentant les trois ordres de la nation: “Messieurs, ce jour que non cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. [...] J’ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchements considérables. Vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement. [...] Mais tout ce qu’on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu’on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l’espérer de mes sentiments. Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette Assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ! C’est le souhait de mon cœur, c’est le plus ardent de mes vœux, c’est enfin le prix que j’attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples.” Louis XVI tente donc de se justifier, reconnaît sa responsabilité dans l’endettement du royaume et appelle à des réformes, tentant d’apporter une solution à la crise et de transmettre un sentiment de stabilité quant à l’avenir: des acclamations suivent le discours, se prolongeant plusieurs instants.

Le roi semble donc vouloir réengager le dialogue avec le peuple et réaffirmer un lien qui s’est peu à peu effilé à la suite des crises qui ont parcouru l’Ancien Régime et son règne. Pour ce faire, il remet au bout du jour d’anciennes pratiques “modernes”, faisant figure de médiateur et de bon monarque face à une crise qui le fragilise de plus en plus. Mais les Etats

Général n'ont pas pour but de réformer la politique du royaume: le roi cherche donc à garder son pouvoir et maintenir la "monarchie absolue de droit divin".

## **II- Un roi qui souhaite rester absolu:**

### **A. Le roi et son territoire**

Le pouvoir central incarné par le roi se veut le plus absolu possible mais est confronté à des limites, on parle alors d'un roi absolutiste. Face à un royaume hétérogène du fait de nombreuses particularités régionales et identitaires, le roi parle de "son Empire" et de "ses peuples" pour désigner la diversité des espaces dont il est le souverain: son corps représente le ciment de la nation, qui le relie tous entre eux. Avant les réformes administratives et territoriales initiées entre octobre et décembre 1789 par l'Assemblée constituante, le pouvoir du pouvoir s'applique sur le territoire de différentes manières et à différentes échelles. Ainsi, le "pays d'élection" représente une subdivision des généralités, circonscriptions dirigées par un intendant, représentant du roi, qui répartit les impôts dus par la généralité avec l'aide des élus. Sur cette partie du territoire, l'autorité du roi est complète. Les "pays d'Etat" sont des zones où le pouvoir du roi n'est pas total. Les États étaient des assemblées de représentants des trois ordres convoqués tous les deux ans et censées représenter les intérêts des provinces (dans le domaine fiscal surtout). C'était le cas de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Provence.

Le roi partage donc le pouvoir avec des assemblées provinciales et élit des représentants pour organiser, diriger et taxer le royaume. Le roi a donc un rôle d'organisation administrative, juridique et politique du pays.

### **B. Le maintien de l'absolutisme:**

Face à la Révolution, Louis XVI adopte une politique incertaine et contradictoire pour sauvegarder l'absolutisme. Le 17 juin, le Tiers Etat se proclame "Assemblée nationale", entraînant une vive réaction des proches du roi. Souvent perçu comme manipulable et sous la pression de la reine ou d'autres membres de son gouvernement, une vive discussion entre les époux pousse le roi à casser la décision du Tiers, comme le rapporte une lettre du chevalier de Coigny, membre du groupe des Polignac, à l'évêque de Soissons : "Ce matin, la reine et son frère [*probablement le comte d'Artois*] sont entrés chez le roi, lui ont demandé ce qu'il comptait faire [...]" Alors que la reine lui apprend que le Tiers a pris un arrêté pour déclarer illégale, dorénavant, la manière actuelle de lever l'impôt, le roi répond: "Ma foi, marchand qui perd ne peut pas rire ; et comme c'est lui qui paie l'impôt, il ne me surprend pas en voulant que l'on en régularise la levée." D'abord tranquille, son comportement change alors que la reine, le cardinal de La Rochefoucauld accompagné de M. l'archevêque de Paris le supplient de dissoudre les états généraux dont l'existence "compromettait le salut de la monarchie". Ceux-ci le conjurent "par saint Louis et par la piété de ses augustes ancêtres de défendre la religion cruellement attaquée par la philosophie, qui compte parmi ses partisans presque tous les membres du tiers [...]" Le roi cède et tient, le 23 juin, une séance royale. D'un côté, il admet l'essentiel des réformes demandées (consentement des impôts par les États et égalité fiscale, si les deux premiers ordres l'acceptent, liberté individuelle et de la presse, abolition de la taille et de la corvée...), de l'autre, il défend la division de la société par ordres et interdit les délibérations ensemble, ainsi que le vote par tête sauf pour cas exceptionnels: il souhaite donc un maintien de l'ordre monarchique où celui-ci concentrerait les pouvoirs. "En conséquence, le roi a déclaré nulles les déclarations prises par les députés de l'ordre du tiers état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et

inconstitutionnelles”. Un peu avant, le 20 juin, le roi fait fermer la salle des Menus plaisirs où se tenaient les assemblées, conduisant au Serment du Jeu de Paume. Officiellement, on y prépare l'assemblée du 23 juin ; en réalité, Louis XVI a décidé de fermer la salle puisqu'il se sent trahi par un Tiers état qui lui échappe et ne souhaite pas de réunion jusqu'à l'assemblée du 23. Il est aussi très affecté par la mort de son fils, le Dauphin, survenue le 4 juin et influencé, dit-on, par la reine et les ministres. Le roi tient à tout prix à garder son pouvoir et est même soupçonné de jouer un double jeu par le peuple, tantôt conciliant, tantôt autoritaire. L'ordre qu'il donna à seize régiments de province, soit environ 20 000 hommes, de quitter leurs garnisons pour s'installer dans la capitale et ses abords, pour soit disant “assurer le maintien de l'ordre”, ainsi que sa décision de renvoyer son directeur des Finances Necker, persuadent les patriotes qu'il souhaite dissoudre l'Assemblée nationale, déclenchant ainsi le 14 juillet la prise de la Bastille, même s'il apparaît aujourd'hui plus probable qu'il désirait prévenir l'agitation populaire en affichant sa fermeté selon les historiens. Ainsi, Louis XVI décide de renvoyer Necker le 11 juillet et fait du baron de Breteuil l'homme fort du ministère. Le ministre financier avait été appelé un an plus tôt comme le sauveur de la monarchie et sa disgrâce est comprise comme la reprise en main royale. Le matin du 13, Louis XVI écrit à son frère, le comte d'Artois: “Résister en ce moment, ce serait s'exposer à perdre la monarchie ; c'est nous perdre tous. [...] Je crois plus prudent de temporiser, de céder à l'orage, et de tout attendre du temps, du réveil des gens de bien, et de l'amour des Français pour leur roi”. Alors même que le roi partage désormais son pouvoir avec l'Assemblée, les héritages légués par le fonctionnement de la monarchie absolue pèsent encore. Les révolutionnaires gardent en effet leur méfiance envers les hommes du roi qui sont déconsidérés mais toujours craints. La pratique du double jeu en découle, qui sera particulièrement vrai dans la conduite de la diplomatie. Dès le 7 octobre Louis XVI a fait savoir à son cousin le roi d'Espagne, Charles V, et par son intermédiaire à tous les souverains d'Europe, que “tous les actes, contraires à l'autorité royale, [...] lui ont été arrachés par la force depuis le 15 juillet” précédent. Le roi et la reine font dans l'immédiat bonne figure et entreprennent même de trouver des alliés dans l'Assemblée, s'alliant avec Mirabeau, partisan de la monarchie constitutionnelle, qui s'engage dans cette voie par conviction autant que par intérêt.

### **C. Les héritages de l'aristocratie et de la noblesse toujours visibles:**

Le roi n'oublie évidemment pas son statut et compte bien le montrer. La réunion des états généraux, dernière solution, s'inscrivent clairement dans la tradition. Le 2 mai 1789, le roi reçoit les membres du clergé, de la noblesse et du tiers état selon des protocoles très différents: portes fermées pour les premiers, ouvertes pour les seconds et en défilé pour les derniers. Ceux-ci sont, en outre, habillés uniformément d'un habit noir, selon une modestie éloignée des vêtements ornementaux du haut clergé et de la noblesse, comme si la richesse des roturiers devait disparaître au regard des hiérarchies anciennes. Le 5 mai, il ouvre les Etats généraux revêtu du grand manteau de l'ordre du Saint-Esprit, long de 4m 22 et large de 2m 96, constitué de six lés de velours assemblés verticalement, il est orné de 237 flammes réparties en ordre croissant et sur son pourtour de dix-huit H, dix-huit fleurs de lys et onze trophées d'armes. Il porte aussi un chapeau à plumes où scintillent de nombreux diamants, dont le *Régent* de 137 carats, sorte de pied de nez à la crise financière. De plus, des règles précises sont décidées en septembre lors des assemblées: on accorde au roi un fauteuil orné de fleurs de lys, placé au centre de l'Assemblée, et au président un fauteuil ordinaire, à sa droite. Celui-ci souhaite montrer son pouvoir, bien qu'affaibli à cette date. De nombreux accros viennent s'ajouter, montrant des tensions entre le roi et l'assemblée: le 14 septembre,

le roi, venu prêter serment devant l'Assemblée ce jour-là, est reçu sans que les règles du protocole soient clairement arrêtées. Dès le début de sa courte intervention, les députés s'assoient et se couvrent dans un geste qui rappelle le 5 mai 1789. Après une hésitation, le roi achève de parler et s'assoit à son tour dans un fauteuil identique à celui du président de l'Assemblée, lequel doit se lever pour répondre. Par cette maladresse, celui-ci est alors mis au même niveau que les membres de l'Assemblée, ce qui lui déplaît fortement.

Le roi, face à une crise financière qui tend de jour en jour vers une crise sociale et populaire, tente de renforcer et conserver son pouvoir qui lui échappe toujours plus. Pourtant, face à de nouveaux événements et sous la pression, il est contraint d'engager et d'accepter des réformes politiques.

### **III- Vers un roi constitutionnel ou au rôle toujours plus affaibli ?**

#### **A. Les prémices d'une monarchie constitutionnelle ?**

Après les Etats Généraux et les incidents qui en découlent, Louis XVI ne rejette pas la nécessité d'une représentation des forces et des intérêts du pays. En cela, il se sépare de l'absolutisme de ses prédécesseurs. Plusieurs révolutions atlantiques ont mené à l'instauration de nouveaux régimes politiques, comme aux Etats-Unis par exemple, et des pays tels que l'Angleterre possèdent une monarchie constitutionnelle: serait-il donc possible que la France embraye sur le même modèle ? Ce qui est sûr c'est qu'après le 14 juillet, le roi se rend compte que, dans l'intérêt de la Nation, il doit discuter un nouveau pacte politique avec le peuple. Le roi tente donc de concilier le pouvoir monarchique au pouvoir de l'Assemblée, dont l'importance ne cesse de croître. En effet, après les journées des 17 et 20 juin, le Tiers Etat parvient à arracher au monarque non seulement le monopole de l'espace politique, mais la souveraineté tout entière: la formule: "L'Assemblée entend et décrète..." remplace désormais celle du Conseil d'Etat: "De par le Roy...". Le rôle du roi se partage désormais avec celui de l'Assemblée mais celui-ci est à l'initiative de ces changements et garde toujours un part du pouvoir. Le 23 juin 1789, Louis XVI exige par exemple que les trois ordres soient maintenus et rappelle aux députés qu'aucune décision ne peut avoir force de loi sans l'approbation du roi. Le 25 juin, Louis XVI demande aux députés de la noblesse et du clergé de se joindre à ceux du tiers-état, pour former une seule assemblée: cette démarche royale signifie la reconnaissance par le souverain de la nouvelle Assemblée Nationale. Elle signifie également le début de la fin pour l'Ancien Régime : le principe de souveraineté nationale affronte le principe de l'absolutisme monarchique. Le rapport de forces qui s'installe en juin 1789, conduisant à l'abolition de la monarchie absolue, le 21 septembre 1792. À la suite de l'adoption du texte final de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août, l'Assemblée se penche sur la question du droit de veto du roi. A partir du 11 septembre, ce dernier possède un droit de veto "suspensif", perdant ainsi sa capacité d'être à l'initiative des lois, et ne conservant que le droit de promulgation et le droit de remontrance, c'est-à-dire de contester les lois émises. Le roi accepte, toujours avec l'idée qu'il doit réformer le pays dans cette crise, tout en permettant à la société de l'Ancien Régime de subsister mais dans un nouveau cadre politique et social.

#### **B. Un rôle de plus en plus limité et à bout de souffle:**

Le 17 juillet, le roi se rend à Paris et reçoit la cocarde bleu-blanc-rouge composée pour l'occasion: elle mêle les couleurs de la monarchie à celles de Paris. Il en gagne plus tard une popularité réelle, bien que limitée, qu'il ne faut pas négliger à ce moment précis: la

monarchie semble régénérée. En venant à Paris, Louis XVI avait laissé des pouvoirs à son frère et à la reine pour qu'ils puissent assurer la continuité de la monarchie s'il lui arrivait malheur ou s'il était retenu. La crainte du roi montre qu'il semble plus soumis que rallié, les foules présentes ne manifestent pas d'enthousiasme à sa vue, rendant nécessaire le déploiement de force, garantissant la sécurité du souverain. Le gain politique est réel, mais la fragilité des positions du roi demeure. Depuis le 14 juillet, bien qu'il décide de son propre chef, le roi est de plus en plus contraint à agir. La prise de la Bastille le force par exemple à accepter l'Assemblée nationale, à rappeler Necker et de reconnaître l'autonomie de la municipalité parisienne et l'existence de la garde nationale en se rendant à l'Hôtel de Ville le 17. La nuit du 4 août, l'Assemblée constituante supprime les privilèges, comme les droits féodaux ou la dîme, perçue par le Clergé. Bien que Louis XVI affirme dans un courrier du lendemain à Monseigneur du Lau, archevêque d'Arles, qu'il ne donnera jamais sa sanction (comprendre son accord) à des décrets qui "dépouilleraient" le clergé et la noblesse, l'Assemblée continue de légiférer dans ce sens jusqu'au 11 août. Alors que le prix du pain reste élevé, provoquant des mouvements populaires, les solutions envisagées se radicalisent: il faut, pour les uns, déplacer l'Assemblée, pour les autres, rappeler à Louis qu'il n'est que l'exécuteur des décisions de la Nation et de ses représentants. Le 5 octobre une émeute dûe à la faim éclate: une foule majoritairement féminine quitte Paris pour Versailles. Le 6, sous la pression des émeutiers qui ont pénétré le château, le roi et sa famille quittent Versailles pour Paris, prenant place dans le cortège qui repart, prenant de court toutes les résolutions des députés qui transfèrent également l'Assemblée dans la capitale. Le roi vit désormais aux Tuileries, dans un confort limité, et semble plus entraîné par la vague révolutionnaire qu'il ne lutte contre elle. Le 10 octobre, la Constituante substitue même la titulature du roi "Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre", par: "Louis, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français. Son rôle devient de plus en plus passif et se dérobe, perdant son autorité symbolique sur le territoire.

**Conclusion:**

Louis XVI, face à la crise, a cherché à tout prix à conserver un rôle de premier plan comme ciment de la nation mais s'est fait supplanter peu à peu, faisant baisser sa popularité. Bien qu'il ne s'attendait pas, tout comme le reste de la population, à ce que la Révolution se déclenche, il a quand même tenté de préserver son pouvoir et même de le partager avec cette nouvelle Assemblée. De plus en plus contraint dans ses actions, son rôle s'est amoindri et a perdu en puissance, passant d'un rôle actif à passif.